

Revoir la grammaire française

Violaine Géraud



ellipses poche

➤ Première partie

Comprendre les termes de la grammaire

Ce que vous allez apprendre

- la signification exacte des notions propres à la grammaire en partant le plus souvent possible de leur étymologie ou de leur création par certains linguistes
- l'usage qui en est fait dans le secondaire et à l'université
- ce qu'apporte la notion grammaticale lorsqu'elle est une idée nouvelle
- et parfois, comment la réflexion grammaticale peut aider à l'analyse des textes littéraires

ACCENT TONIQUE

Définition

La langue française est accentuée. Certaines syllabes sont en effet prononcées avec une plus grande énergie articulatoire. **Cet accent tonique frappe la dernière syllabe d'un groupe de mots solidaires** (déterminant + adjectif qualificatif + nom, pronom personnel conjoint + verbe + adverbe...) :

Une jolie **fil**le.

Il parle **fort**.

L'accent ne peut frapper un *e* muet dit aussi « caduc » (« qui tombe », « qui ne se prononce pas »), comme le *e* de *fil*le.

Distinction importante : conjoint et atone, disjoint et tonique

Certains mots sont naturellement atones : les mots grammaticaux comme les prépositions, les conjonctions. Parmi les pronoms personnels, on distingue ceux qui sont conjoints au verbe qui seul porte l'accent et que certains grammairiens disent *clitiques* :

Je le lui ai dit.

Les trois pronoms personnels *je le lui* sont conjoints et atones (sans accent tonique, ou *clitiques*).

D'autres pronoms personnels sont en revanche toniques :

Moi, je pense que c'est faux.

Elle pense à moi.

→ *Moi* est dans ces deux exemples tonique, parce qu'il est disjoint du verbe.

À l'impératif, le pronom objet placé après le verbe est conjoint à celui-ci et pourtant il a la forme d'un pronom tonique, car c'est lui qui porte l'accent de tout le groupe verbal :

Venge-**moi**.

Éclairage : accentuation et métrique

La prise en compte de l'accentuation est indispensable pour l'étude des textes poétiques. C'est en effet sur elle que repose en grande partie la scansion des vers. Ainsi, dans un alexandrin traditionnel, outre les deux accents fixes, l'un

précédant la césure (coupe à l'hémistiche) et l'autre précédant la fin du vers, on doit placer deux accents mobiles en vertu des principes ci-dessus exprimés qui sont ceux de l'accentuation :

Les **champs**/n'étaient point **noirs**//, les **cieux**/ n'étaient pas **mornes**.

Non/, le **jour**/ rayonnait// dans un **azur**/sans **bornes**

V. Hugo, « Tristesse d'Olympio », *Les Rayons et les Ombres*.

Les syllabes en gras sont accentuées et précèdent des coupes avec pour chaque vers la scansion suivante :

2/4 // 2/4

1/2/3 // 4/2

Du fait de la tonicité du *non* détaché en début de vers, le premier hémistiche du second vers a deux accents mobiles. Signalons que le rythme imposé par la ponctuation prévaut sur celui imposé par la tonicité des syllabes :

Madame, /il va **bientôt**//**revenir**/en **furie**.

Racine, *Andromaque*, III, 8.

Mais tout s'**apprê**/te au **temple**//, et vous avez promis...

Andromaque, IV, 1.

Un accent oratoire peut intervenir sur la première syllabe d'un mot qu'on veut mettre en valeur :

Céphise/, il fera **plus**// qu'il n'a **promis**/ de **faire**.

Andromaque, IV, 1.

ACTANT

Définition

C'est un terme propre à la grammaire universitaire, non entré dans les grammaires scolaires. Il vient de Lucien Tesnière (1959). L'idée est que **chaque verbe impose un certain nombre d'actants occupant différentes fonctions syntaxiques** : un actant agent généralement en fonction de sujet, un actant patient en principe en fonction d'objet et parfois un actant bénéficiaire. Ce sont ces trois actants qui sont prévus par la langue en ce qui concerne un verbe comme *donner* :

Martin donne son manteau à un pauvre.

→ *Martin* est l'actant agent, *un manteau* est l'actant patient, *un pauvre* est l'actant bénéficiaire.

Le nombre d'actants qu'appelle un verbe dans ses emplois les plus ordinaires constitue la *valence** du verbe :

- Un verbe a une valence zéro (il est dit *avalent*) lorsqu'il est impersonnel :
Il neige.
- Il a une valence de un (« monovalent ») lorsqu'il n'appelle pas de complément d'objet :
La neige tombe.
- Il a une valence de deux (*bivalent*) lorsqu'il appelle un complément d'objet :
J'aime la neige.
- Le verbe *donner* a une valence de trois (*trivalent*).

Éclairage : de la langue au discours*

Réfléchir sur les actants et la valence exige que l'on prenne en compte les écarts éventuels entre ce qui est possible en langue, et ce qui se réalise dans un énoncé particulier :

J'aime... À ce nom fatal, je tremble, je frissonne.

J'aime...

Racine, *Phèdre*, acte I, scène 3.

Le fait de ne pas prononcer le nom « Hippolyte » et de ne pas donner de complément d'objet direct au verbe *aimer* ainsi mis **en emploi absolu** laisse entendre la démesure implacable de cet amour interdit.

ACTES DE LANGAGE (OU ACTES DE PAROLE)

Définition

Cette notion se fonde sur l'idée que la langue constitue un moyen d'agir parmi d'autres : **parler c'est agir, c'est changer le monde.**

Idée nouvelle : parler, c'est agir

Les actes de langage se fondent sur les théories d'un philosophe devenu linguiste, John Langshaw Austin, auteur d'un ouvrage dont le titre anglais est traduit par *Quand dire c'est faire* (1962). Dans un premier temps, Austin y distinguait les énoncés « constatifs », qui se contentent de constater, d'informer, et les énoncés « performatifs », réalisant *ipso facto* l'acte qu'ils énoncent. Certains verbes dits « performatifs* » font en effet strictement coïncider dire et faire au présent de l'indicatif et à la première personne, ils confondent le fait d'énoncer

et le fait d'agir : *je te baptise, je te pardonne, je promets...* Puis, poussant plus avant sa réflexion, Austin en est ensuite arrivé à considérer tout énoncé, quel qu'il soit, comme performatif : **parler, ce n'est jamais se contenter de constater l'état du monde, car chaque acte d'énonciation change le monde.** La linguistique qui découle de cette nouvelle façon d'appréhender l'usage de la langue est dite *pragmatique*.

Dans cette nouvelle perspective, on parle pour agir : informer, interroger, ordonner sont les actes principaux que nous accomplissons à chaque fois que nous usons de la langue.

À quoi sert ce concept *d'acte de langage* ? En quoi constitue-t-il une avancée pour mieux comprendre la langue et mieux savoir en user ? On peut d'abord dégager son intérêt éthique : les mots agissent, il faut en user à bon escient, en ayant conscience qu'ils peuvent blesser, ou au contraire apaiser...

Éclairage : types de phrases et actes de langage

La notion *d'acte de langage* permet de mieux penser les différents types de phrase : assertion, interrogation, injonction, exclamation. Elle entraîne un approfondissement de la réflexion sur ces types de phrase en confrontant ce qui est affiché par la forme (le point à l'écrit, l'intonation à l'oral), et l'acte que l'énonciateur, dans une situation d'énonciation particulière, cherche vraiment à réaliser. Il arrive en effet qu'on interroge pour affirmer avec force : *Ne suis-je pas ton ami ? (Je suis vraiment ton ami !)* ; ou pour ordonner de manière courtoise : *Ne fait-il pas un peu trop chaud ? Pourrait-on ouvrir la fenêtre ?*, au lieu de l'ordre qui serait discourtois : *Ouvrez la fenêtre*.

Les fausses interrogations qui assènent avec force des arguments ou expriment des émotions sont dites *rhétoriques* ou *oratoires*. Elles sont très fréquentes dans la littérature :

Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie ? Ce serait un beau spectacle que toute l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux ! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoutrement à un justaucorps ?

Voltaire, *Traité sur la tolérance*, chap. 2.

→ Les deux interrogations employées par Voltaire sont rhétoriques ; elles visent à accomplir l'acte d'asserter ou de déclarer qu'il n'est pas possible de vouloir que tous les chrétiens entrent dans des confréries telle celle des pénitents blancs de Toulouse, impliqués dans le supplice de Calas.

Lorsque l'acte de parole affiché n'est pas celui réellement visé, on parle d'**acte de langage indirect**. Les actes de langage indirects servent bien souvent à respecter l'autre, à se montrer poli, à éviter notamment la brutalité de la mise en demeure, de l'ordre imposé à autrui. Ils permettent de pousser l'autre à agir avec tact. L'interrogation rhétorique vise par indirection, le plus souvent, à asserter avec force.

En considérant leur impact pragmatique, il est difficile de distinguer l'exclamation de l'assertion :

C'est beau/Que c'est beau !

→ L'acte de langage est le même, et il est fondamentalement assertif ; l'exclamation rajoute de l'émotion, et celle-ci est véhiculée par le haut degré d'intensité (ici l'adverbe *que* a une valeur d'intensité).

ACCOMPLI/NON ACCOMPLI (TENSIF/EXTENSIF)

Définition

En fait, il y a toujours deux façons d'envisager l'action (ou l'état) qu'exprime le verbe, deux façons d'envisager ce que les linguistes appellent le « procès* » (ou processus verbal) ; il y a toujours deux aspects* (ou « façons d'envisager le déroulement du processus verbal ») du verbe.

- **Soit on saisit le procès en cours de déroulement, il est alors non accompli ou tensif**, et le temps est simple :

Je travaille sur l'aspect du verbe.

Il entra dans la pièce.

- **Soit on le saisit une fois achevé, alors qu'il est accompli (extensif) :**

J'ai passé toute la journée à dormir debout.

Et il eût lapé le tout en un instant.

Accompli et *non accompli*, deux termes opposés et complémentaires, permettent aujourd'hui de comprendre pourquoi, à chaque forme simple, correspond une forme composée, dans notre conjugaison.

L'aspect accompli place une action dans l'antériorité d'une autre présentée comme non accomplie :

Tu sortiras (*non accompli*) quand tu auras fini (*accompli*) tes devoirs.

La dénomination *tensif/extensif* est concurrente de la dénomination *non accompli/accompli*. Lorsque le procès est non accompli, il est en cours de tension (tensif) ; lorsque le procès est accompli, on l'envisage une fois la tension du procès épuisée (extensif, *ex* signifiant « au-delà de »).

Distinction importante : l'aspect et le temps

La différence d'aspect (accompli/non accompli) a été longtemps prise pour une différence de temps. C'est pourquoi on trouve dans les conjugaisons l'étiquette « passé » là où il faut comprendre « accompli » (ou « extensif ») : « conditionnel passé », « subjonctif passé », « infinitif passé »... sont autant de « tiroirs verbaux » voir définition des *tiroirs verbaux* p. 25 présentant le processus verbal comme accompli.

ACTUALISATION

Définition

Ce terme désigne le passage de la notion générale que désigne le nom dans le dictionnaire (c'est-à-dire en langue), à ce qu'il désigne dans un énoncé particulier (c'est-à-dire en « discours* »). **Actualiser un nom, c'est en quelque sorte le faire sortir du dictionnaire** pour le faire fonctionner dans un énoncé particulier : c'est passer de la *langue*, réservoir de formes, au *discours*, façon singulière d'employer la langue dans une situation d'énonciation particulière.

Éclairage : actualisation et déterminants du nom

Ce passage de la langue au discours, ou actualisation du nom est réalisé notamment par les déterminants du nom.

Tout déterminant* du nom actualise le nom ; il est de ce fait un « actualisateur » du nom.

Arbre

→ Le nom *arbre* est virtuel.

J'ai fait mon *arbre* généalogique.

→ Le déterminant possessif *mon* actualise le nom *arbre* en le faisant fonctionner dans un énoncé particulier.

Idée nouvelle : l'actualisation du verbe

Pour certains linguistes qui se réclament de Gustave Guillaume pour se dénommer « Guillaumiens », les modes du verbe correspondent à trois stades de l'actualisation du procès* (ou processus) verbal formant ensemble une « chronogénèse ». Le stade où le procès est encore virtuel et ne s'inscrit pas dans le temps est celui des modes non personnels* (infinitif, participe et gérondif) première étape de la chonogénèse, chronothèse dite « *in posse* », « en puissance » ; le stade intermédiaire ou deuxième chronothèse est celui du

subjonctif*, « *in fieri* », « en devenir » : la personne est actualisée et le procès est relié à un sujet mais pas l'image du temps. Enfin le stade de l'actualisation de la personne et de l'image du temps est atteint avec l'indicatif, troisième chonothèse, dite « *in esse* », « en être ». Dans cette perspective linguistique, le temps n'existe vraiment qu'avec le mode indicatif :

Qu'il vienne !

→ Le subjonctif permet d'exprimer un souhait, c'est-à-dire un procès envisagé seulement en pensée, mais non inscrit dans une époque temporelle, parce que non actualisé.

Il est venu me voir.

→ Avec le mode indicatif le procès venir s'inscrit dans la réalité ; l'image du temps est actualisée).

ACTIF/PASSIF (VOIX ACTIVE/VOIX PASSIVE)

Définition

À la voix active, le sujet est aussi l'actant* agent, celui qui accomplit l'action exprimée par le verbe. **À la voix passive, le sujet est l'actant* patient** : il subit l'action exprimée par le verbe et l'agent se retrouve en position de complément (complément d'agent) :

La souris a été dévorée par le chat.

Idée nouvelle : passivation et hiérarchisation de l'information

La grammaire de type communicationnel analyse la manière dont l'énonciateur hiérarchise l'information ; cette théorie donne un nouvel éclairage à la voix : à la voix active le sujet est le thème* de l'énoncé*. Le thème est ce dont on parle. À la voix passive, c'est le patient qui occupe cette position initiale de thème de l'énoncé, c'est du patient dont on parle. Tout énoncé se subdivise en un *thème*, ce dont on parle, et un *propos** (ou prédicat*), ce qu'on dit sur le thème.

Le caméléon gobe un œuf

→ Le caméléon est le thème, gobe un œuf est le propos.

L'œuf est gobé par le caméléon

→ L'œuf est le thème, est gobé par le caméléon est le propos.

Le propos est l'élément le plus informatif de l'énoncé.